



Dette et reconnaissance des dette

Par **abich**, le **12/03/2008** à **15:13**

bonjour à tous!

je suis étudiant étranger, en 2004 une amie m'a demandé de l'argent (3350 euros)
elle m'a donné un chèque de garantie de 3000 euros(au nom de son mari)

et elle m'a promis de me rembourser tout l'argent,

en 4 ans elle m'a remboursé que 850 euro et a cause de mes réclamations successives elle
m'a écrit une reconnaissance de dette (mais avec un montant de 2050 euro)et non pas de
2500 euro.

je lui ai envoyé 2 mises en demeure, sans réponse de sa part.

je voulais lancer une procedure civile pour récupérer mon argent, mais au tribunal
on m'a demandé de me renseigner d'abord:

- * le nom de la procédure à entamer ?
- *est ce que je dois faire une déclaration au greffier (au juge de proximité)?
- *est ce que je dois demander dommage et intérêt ?

Par **Jurigaby**, le **12/03/2008** à **17:18**

Bonjour.

-c'est une injonction de payer, c'est le plus simple.

-Oui, faut vous rendre au greffe et remplir la déclaration.. Ou alors, vous pouvez la télécharger sur le site du ministère de la justice et l'envoyer au greffe par la poste.

-C'est comme vous voulez, vous pouvez demander les interets légaux mais vous allez vous embêter à les calculer.